

# RAPPORT

## Centre de Recherche des Ombudsman Africains (CROA) et l'atelier d'évaluation des besoins

15th -17th March 2011

University of KwaZulu Natal, Durban, Kwazulu Natal, Republic of South Africa

PRÉSENTÉ PAR MAÎTRE THULI MANDONSELA, SECRETAIRE EXECUTIVE DE L'AOMA, A LA REUNION DU  
COMITE EXECUTIF DE L'AOMA, 15-16 SEPTEMBRE 2011, ADDIS ABEBA, ETHIOPIE



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS



مركز بحوث الرقابين الأفارقة  
African Ombudsman Research Centre  
Centre de Recherche des Ombudsman Africains  
Centro de Investigação da Provedoria de Justiça Africana





ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

## Table des matières



|                           |   |                            |    |                                |    |
|---------------------------|---|----------------------------|----|--------------------------------|----|
| 1. Remerciements          | 1 | 4. Aperçue du lancement    | 5  | 5.3 Planification Stratégique  | 25 |
| 2. Avant-propos           | 2 | 5. Evénements              | 5  | 5.4 Atelier d'évaluation       |    |
| 3. Contexte               | 3 | 5.1 Evénement du lancement | 5  | des besoins                    | 28 |
| 3.1 Qu'est-ce que le CROA | 3 | 5.1.1 Discours             | 6  | 5.5 Réunion du Comité exécutif | 29 |
| 3.2 Qu'est-ce que l'AOMA  | 3 | 5.2 Dîner                  | 24 | 6. Conclusion                  | 30 |

## Remerciements

**LE COMITÉ EXÉCUTIF** de l'association des Ombudsmen et médiateurs Africains (AOMA) exprime sa profonde gratitude aux partenaires qui ont généreusement contribué financièrement et autrement pour faire du lancement de l'Association des Ombudsmen et Médiateurs Africains un succès retentissant. AOMA va continuer à compter sur votre appui pour faire CROA le meilleur centre de recherche du médiateur dans le monde.

Le comité exécutif tiens également à remercier le personnel du Protecteur du citoyen en Afrique du Sud, l'UKZN, la GIZ, le Cabinet du gouverneur de Kwazulu-Natal, la Municipalité d'eThekweni, le ministère de la Justice et du Développement constitutionnel, le ministère des relations internationales, la police, et la présidence pour leur travail acharné et leur dévouement. Un mot de remerciement va également au bureau du tourisme de Kwazulu-Natal pour les souvenirs fournis aux membres d'AOMA et Professeur Mandla Nchunu est également salué pour le travail formidable qu'il a fait dans la coordination de lancement.



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

## Avant-propos

**À SA PREMIÈRE** assemblée générale en avril 2005, l'Association des Ombudsman et médiateurs Africains (AOMA) a pris une résolution de relocaliser son centre de la Tanzanie et d'établir le de ressources des Ombudsman Africains une université Sud Africaine. Depuis lors, des efforts ont été faits pour exécuter cette résolution.

Finalement, le financement a été fourni par le département de Relations internationales de l'Afrique du Sud. Lors de l'Assemblée Générale tenue à Luanda, en Angola, les Membres d' AOMA ont réaffirmé la résolution initiale et sont allé plus loin pour fixer le mois de Novembre 2010 comme la date du lancement de CROA. Cette décision a donné une impulsion bien nécessaire aux efforts pour la création et le fonctionnement du centre.

Un protocole d'entente fut conclu entre AOMA et l'Université du Kwazulu-Natal (UKZN) ouvrant la voie à la localisation du Centre à cette université. Un conseil d'administration a été créé pour gérer le centre après une résolution prise à la réunion du comité à Kampala, en avril 2010. Les membres du conseil comprennent du Secrétaire Exécutif, le Président, les deux Ombudsman/ Médiateur du Burkina Faso et du Siéra Léone, deux membres de la faculté de droit de l'UKZN, le Directeur Général du Bureau du Protecteur du Citoyen en Afrique du Sud ainsi que le Directeur du CROA. Cette étape sera suivie par l'enregistrement du CROA en tant qu'une organisation sans but lucratif sous l'Article 21 de la Loi Sud Africaine.

**MAÎTRE THULI MADONSELA**  
**SECRÉTAIRE EXECUTIVE**  
**AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION**





# Contexte

**LE COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Association des Ombudsmen et Médiateurs Africains a lancé le CROA à l'université de KwaZulu-Natal (UKZN) en Afrique du Sud le 15 Mars 2011. Le but et les objectifs du projet étaient de lancer et d'établir le CROA et d'assurer que le personnel du centre soit nommé afin que le centre commence ses opérations

## *Qu'est-ce que l'AOMA ?*

L'AOMA est une organisation des l'Ombudsmen et Médiateurs à travers le continent Africain. Fondée en 2003, compte actuellement 36 AOMA membres chevauchant les six régions (Nord, Est, Centre, L'ouest, Australe et Océan Indien) de l'Afrique et ses efforts sont employés pour encourager les pays qui ne sont pas encore membres de l'AOMA à gonfler les rangs du mouvement croissant de la bonne gouvernance et la primauté de droit sur notre continent.

### **Les objectifs de l'AOMA sont les suivants :**

- Encourager la création, le développement et la promotion des institutions de l'Ombudsman en Afrique.
- Développer le soutien mutuel, la coopération et l'activité conjointe grâce au partage de l'information, la formation et le développement de l'Ombudsman et de son personnel.
- Promouvoir la bonne gouvernance y compris le respect des droits humains, la transparence et la justice administrative.
- Soutenir et promouvoir l'autonomie et l'indépendance des bureaux d'Ombudsman.
- Favoriser la liaison et maintenir l'affiliation avec d'autres bureaux d'Ombudsman, institutions et associations, organismes internationaux et organisations intéressées à l'avancement des activités de l'Ombudsman et droits humains.
- Identifier et réaliser toute autre activité pertinente que les membres jugent appropriée.

## *Qu'est-ce que le CROA*

Le centre de recherche des Ombudsmen Africains (CROA) est un centre de ressources et d'archive de l'Association des Ombudsmen et médiateurs Africains (AOMA) situé à l'université du KwaZulu-Natal, Howard Collège. Le but du centre de recherche de l'Ombudsman Africain sert de point focal pour les bureaux des Ombudsmen en Afrique, en coordonnant leurs activités et en les soutenant par la distribution d'informations et la formation, et en agissant comme point de liaison avec tous les participants impliqués dans l'amélioration de la gouvernance en Afrique.

## *Role of AORC*

Le rôle de CROA est de fournir les services suivants aux membres de l'AOMA et aux institutions d'Ombudsman.

### **Information et recherche**

- Sensibilisation du public quant à la compréhension de l'existence, l'histoire et les procédures du bureau de l'Ombudsman.
- Distribution des informations sur les enjeux et sujets concernant les médiateurs.
- Distribution des informations sur les ressources humaines, la carrière et le développement du personnel et l'éthique du bureau de l'Ombudsman.
- La recherche sur les tendances et les pratiques du Médiateur

### **Formation**

- La formation des médiateurs
- Formation pour les médiateurs et leur personnel du niveau para-juriste au niveau de la maîtrise des pratiques de l'Ombudsman
- Le perfectionnement professionnel continu, l'amélioration des compétences et l'amélioration des perspectives de carrière.



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

- Partage des meilleures pratiques internationales.

#### Coordination

- Établir des lignes de communication et de collaboration avec les organisations internationales (telles que l'ONU, et les banques européennes et mondiale) et d'autres organisations du Médiateur.
- Assurer la liaison avec les institutions de gouvernance en Afrique, tels que l'Union Africaine (et toutes ses structures) et NEPAD.
- Maintien d'un forum et d'un réseau des membres.
- Faciliter les réunions et conférences.
- Développement et l'exploitation des programmes pour améliorer l'échange d'informations et d'expériences entre Médiateurs africains

#### Plaidoyer

- Promouvoir le concept et l'institution de l'Ombudsman, et encourager son utilisation et son développement dans toute l'Afrique
- Promouvoir l'utilisation de médiateur en tant que fournisseur de règlement extrajudiciaire des différends dans les circonstances appropriés
- Le lobbying des institutions de gouvernance en Afrique, tels que l'Union Africaine (et toutes ses structures) et du NEPAD sur les questions de gouvernance.

- Plaider en faveur de l'autonomie et l'indépendance d Médiateurs.
- Encourager la compréhension mutuelle et l'assistance par et entre les Médiateurs.
- Le lobbying des gouvernements et organisations afin d'assurer que les bureaux d'Ombudsman soient suffisamment et convenablement structurés et aient les pouvoirs et les ressources adéquates.
- Fournir des services de conseil dans l'établissement des bureaux de l'Ombudsma

CROA invite les membres de la communauté universitaire, société civile et le grand public à participer et à contribuer à notre programme de recherche sur la bonne gouvernance, le rôle et la portée des bureaux d'ombudsman, la jurisprudence africaine, l'environnement politique et institutionnel dans lequel l'Ombudsman / Protecteur du Citoyen travaille dans le mandat de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains, entre autres.

Le programme effectue toutes études relatives à ceci et ayant des étudiants intéressés par la recherche dans tous les domaines énumérés ci-dessus peuvent contacter le personnel du CROA sur :

[www.aorc.ukzn.ac.za](http://www.aorc.ukzn.ac.za)



# Aperçu du lancement

**LE LANCEMENT DE CROA** a été combiné avec la réunion du Comité Exécutif, la session de planification stratégique de l'AOMA et un atelier d'évaluation des besoins en un programme de quatre jours commençant à partir du 14 Mars au 17 Mars 2011. En substance, l'AOMA a tenu une série d'événements, à savoir: réunion du Comité exécutif de l'AOMA qui a duré un jour et demi, le lancement officiel de CROA et un atelier d'évaluation des besoins pour un jour et demi avec pour objectif le lancement de CROA. Le lieu de ces activités de lancement été à Université de Kwazulu-Natal.

## Les principales parties prenantes pour le lancement et la mise en place du centre sont :

- Fonds de la Renaissance Africaine. Le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, à travers le Fond de la Renaissance Africaine du ministère de relations internationales et de coopération s'est engagé au financement du CROA au montant de 3.000.000 de Rands pour une période de 3 ans.
- Le Protecteur du Citoyen en Afrique du Sud a coordonné toutes les activités et financé une partie des frais de coordination.
- La GIZ a organisé et animé l'atelier d'évaluation des besoins, a compilé une liste des matériaux et ressources pour le CROA, rédigé un livret et un dépliant d'information.
- L'UKZN. Un Mémoire d'entente a été signé entre l'AOMA et l'UKZN dans le but de faciliter l'établissement et le fonctionnement du CROA au sein des locaux de l'UKZN.
- Le gouvernement provincial de Kwazulu-Natal a organisé une Dîner de gala tandis que la municipalité d'eThekweni a hébergé une réception civique pour les membres et invités d'AOMA. 'Kwazulu-Natal Tourism' a fourni des articles de souvenirs pour les membres de l'AOMA.

## Evénements

Le programme incluant le lancement a eu lieu au cours d'une période de quatre jours ouvrables. Tous les trois événements / activités ont eu lieu de manière séquentielle à partir du 14 au 17 Mars 2011.

## Evénement de lancement

Cet événement de grande envergure a eu lieu sous le thème : «Quand les gens se plaignent - Asseoir une bonne gouvernance et la primauté du droit en Afrique » a réuni entre autres, 23 membres de l'AOMA, personnel universitaires et non universitaires et les étudiants de l'Université du Kwazulu-Natal, des représentants des institutions Sud africaine qui soutiennent la démocratie (institutions du Chapitre 9 de la Constitution de la République Sud Africaine) ainsi que les membres du public.

Le lancement a également été honoré par la présence de son Excellence le Président sud-africain, Dr Zuma, le Ministre de la Justice et du Développement constitutionnel, M. Jeff Radebe, le Gouverneur de Kwazulu-Natal, Dr Zweli Mkhize, le Maire de la municipalité de eThekweni, le Conseiller Obed Mlaba, le Vice Recteur de l'UKZN, Prof Malegapuru Makgoba, l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, M. W. Haller, le président de l'AOMA, le Dr Tjipilica parmi d'autres dignitaires. La coordination a été réalisée par un expert distingué en droit, professeur Mandla Mchunu. Le Président de la Court Constitutionnelle en Afrique du Sud a ouvert l'atelier d'évaluation des besoins faisant partie des activités de lancement. Le Président Zuma a prononcé un discours et a dévoilé la plaque commémorative, avant que M. Radebe, ministre de la justice, ne procède à l'ouverture officielle des locaux du CROA.



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

# Discours

## Maire de la Municipalité d'eThekweni

*Discours prononcé par le maire Obed Mlaba à l'occasion du lancement du Centre de recherche des Ombudsman à l'UKZN*

*Directeur de programme,  
Honorable JG Zuma, président de la République de l'Afrique du Sud, Ministre Jeff Radebe et autres ministres présents, Gouverneur Zweli Mkhize, Les membres de l'exécutif provincial actuel, Président de l'AOMA, Dr P. Tjipilica, Maître Thulisile Madonsela, Protecteur du Citoyen en Afrique du Sud et Secrétaire Exécutif de l'AOMA, Professeur Malegapuru Makgoba, Vice Recteur de l'UKZN, Membres du corps diplomatique, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,*

*J'ai le grand plaisir de vous accueillir dans notre ville pour le lancement du centre de l'ombudsman Africain à la prestigieuse université de KwaZulu-Natal. C'est l'un des plus importants projets pour la pérennité de notre démocratie. Durban est une fois plus fière d'accueillir un tel événement et plus encore nous sommes enthousiastes et heureux que ce projet soit basé à l'UKZN qui est l'une de nos institutions phares de l'éducation.*

*Ce projet permettra non seulement de mettre notre ville sur la carte du monde comme le centre de recherche et de connaissances, mais l'inscrit également et parfaitement dans la vision de notre ville*

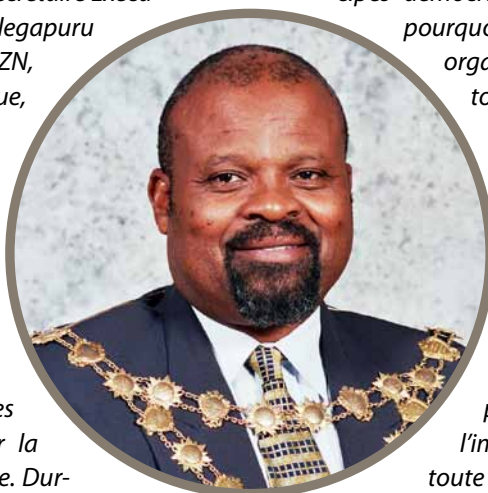
*pour devenir la ville la plus agréable et bienveillante de l'Afrique. Je tiens à féliciter l'Université du Kwazulu-Natal pour être choisie pour accueillir ce centre de recherche. Je crois que ceci s'inscrit bien dans votre devise d'être la première université de l'enseignement africain. Les bureaux de l'ombudsman serviront un rôle très important dans la sécurisation de nos principes démocratiques sur le continent. C'est*

*pourquoi il est important d'avoir un organisme indépendant qui servira toujours comme un rappel ou un organisme de surveillance pour s'assurer que les bonnes décisions sont prises et procédures appropriées sont suivies.*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, on ne peut jamais trop insister sur l'importance de la recherche en toute chose que nous faisons dans la vie, mais la recherche ne doit pas être faite*

*pour le plaisir de le faire. Pour que la recherche ait un impact, elle doit être fondée sur les expériences réelles de nos gens. Elle doit chercher à déterminer la voie à suivre et aider les personnes en autorité à améliorer les systèmes et améliorer l'appui aux services. Je vous souhaite tout le meilleur pour l'avenir.*

*Je vous remercie.*





### Discours par le vice-chancelier de l'UKZN : Professeur Malegapuru Makgoba

*Dans le discours à la nation du président Jacob Zuma du 10 Février de cette année il a dit et Je cite : «L'agenda africain demeure notre principale attention politique ... .. Nous avons des institutions bien établies que la démocratie soutenue et protéger les droits des nos citoyens, telles que le bureau du Protecteur de citoyens, Commission des droits humains Afrique du Sud, le bureau de l'auditeur général, la Commission pour la Promotion et protection des droits des communautés culturelles, Communautés religieuses et linguistiques et commission de genre... .. Nous avons repris notre siège non-gouvernementales au Conseil de sécurité des Nations Unies, que nous allons utiliser pour promouvoir l'agenda africain ainsi que la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde.»*

*La profondeur de cet engagement, de faire respecter la primauté du droit, les droits humains et la bonne gouvernance est évident dans la création de centre de recherche de l'ombudsman africain à l'Université de KwaZulu-Natal. A ce moment dans notre démocratie 17 ans de cette décision par la présidence, il est en effet un historique de un ... .. qui laisseraient un héritage de la responsabilité et l'intégrité à l'homme d'Etat, non seulement pour l'Afrique du Sud mais pour le peuple du continent africain.*

*Nous saluons votre vision, le président Zuma. La valeur et l'importance de centre de recherche pour l'Ombudsman Africain ne doit pas être sous-estimée. Au cœur du Centre est la recherche. Recherche des tendances et les pratiques liées aux institutions de médiation.*

*Le centre sera, entre autres, d'établir les canaux de communication avec l'Union Africaine et les Nations*

*Unies ainsi que de fournir une formation continue, renforcement des capacités et programmes d'échange. M Président, je suis heureux que ces objectifs sont précisément en ligne avec les objectifs stratégiques de l'Université de KwaZulu-Natal.*

*Je demande votre bienveillance pour tenir en compte la vision et la mission de l'université qui recoupe avec la vision d'établir le centre de recherche de l'Ombudsman Africain. L'année 2004 était en effet un historique dans le secteur de l'enseignement supérieur. L'université de KwaZulu-Natal a été établie grâce à la fusion des anciennes universités de Natal et Durban-West ville. Comme vous savez tous, la fusion était inaugurée dans un climat radical de système national d'enseignement supérieur et l'Université du KwaZulu-Natal est le fleuron de ce nouveau système. Il apporte à ce paysage la possibilité de construire une université qui est véritablement Sud Africaine et mondial. C'est une occasion de façonner une institution qui représente à la fois la richesse de notre patrimoine et l'image d'une société libre, démocratique, égalitaire.*

*La vision de l'Université de KwaZulu-Natal est claire : Pour être la première université des bourses africaines.*

*Nous sommes souvent demandés ce que cela signifie? Professeur Ronnie Miller, un ancien vice-chancelier adjoint de la Planification à UKZN qui a travaillé aux côtés de moi à interpréter comme suit, et je cite: «Le concept de bourse d'études africaines, et en par-*





ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

# Discours

*ticulier l'idée de «l'Afrique», fournie non seulement un terrain d'entente d'unité pour les membres de la fusion des universités mais également capte l'essence même de ce qui nous a été refusé - notre «africanité» ... .... Pour être «Africaine» ne doit pas être séparée de l'extérieur du «monde» mais pour jouer une partie intégrante et constitutive, sans donc, le monde et surtout le monde de la bourse reste incomplet et appauvri. "*

*L'Université est largement respectée en tant qu'acteur mondial et en effet comme l'un des trois meilleures institutions de recherche dans le pays. En tant que scientifique moléculaire et en tant que vice-chancelier, je suis passionné par deux choses: la qualité et la recherche. Je crois que la recherche de qualité est la mesure du succès d'une institution. En 2009, l'université a produite 12,2 pour cent de la recherche de publications nationale et a été la troisième plus élevée contre 13 pour cent des l'institution supérieure. La confiance et le respect de notre expertise en recherche est admirable. La semaine dernière nous avons accueilli le directeur de National Institute of Health des États-Unis et l'ambassadeur américain à la Fondation Nelson Mandela R Ecole Médical. L'université bénéficie d'un important financement du NIH près de 50 millions de rands depuis 2007 pour entreprendre des recherches en matière de VIH / SIDA. Son Excellence, un projet important qui mérite une mention est K-Rith. K-Rith est un centre international pour la recherche scientifique et est actuellement en construction sur le campus de l'École de Nelson Mandela R de médecine. Le 19 Mars 2009, le Howard Hughes Médical Institute aux États-Unis et l'université du KwaZulu-Natal a annoncé l'inauguration des travaux partenariat à Washington DC.*

*Le HHMI a investi environ un demi-milliard de rands dans les infrastructures de la recherche pour plus d'une période de dix ans pour établir l'institut de re-*

*cherche pour la tuberculose et le VIH / SIDA, connu sous le nom de K-Rith. L'achèvement de l'institut est prévu pour l'année prochaine.*

*The Mercury en Afrique du Sud dans son article a rapporté et je cite, «La facilité vise à aider l'ensemble du continent, et servira également pour la formation des chercheurs africains. Nous espérons que cet audacieux investissement produira des résultats positifs pour des millions de personnes souffrant de la maladie. "J'ai dit à ce temps, n'est-il pas merveilleux de savoir que les meilleures installations de recherches partout sur la planète pour le développement et formation des futurs chercheurs dans ce domaine particulier sont situés ici à UKZN, l'intérieur du continent de l'Afrique? Si j'étais jeune et en choisissant une carrière je réfléchirais profondément sur ce point.*

*Traduire la recherche au profit des collectivités est fondamentale dans la recherche est l'effort majeure de l'Université. L'année dernière, le centre de recherche pour le programme en Afrique du Sud à l'Université a fourni la première preuve que des médicaments anti-rétroviraux dans un gel forme - un microbicide - peut réduire les infections sexuellement transmissibles du VIH et l'herpès chez les femmes. Les résultats scientifiques ont été salués comme l'un des 10 scientifiques de haut percées de l'année 2010 par la revue Science. Je crois que la force de l'effort de recherche à UKZN est une mesure de sa réussite en tant qu'institution. La Faculté de droit a une histoire riche d'enseignement d'excellence qui s'étend sur plus de cent ans. Les universitaires de la faculté servent dans la Commission des droits Humain de l'Afrique du Sud, la Commission pour Conciliation, de médiation et d'arbitrage, Commission de Reforme Légal Sud Africain, la Présidence Légal de Commonwealth, Association d'Education et des Nations Unies des droits humains. Comme Vice-chancelier, je suis profondément humble et honoré par le spectacle de foi immense et la confiance dans*

*l'université du KwaZulu-Natal - Merci, Votre Excellence. Le centre de recherche de l'Ombudsman africain a mon soutien sans équivoque et le soutien de l'administration de l'Université. Je sais que le travail entrepris par le Centre fournira des connaissances*

*de demain. Il est du savoir de demain qui va déterminer la qualité, la vie des générations à venir. Et c'est la connaissance de demain sur laquelle le peuple du continent de l'Afrique peut fonder leurs opportunités et espoir pour le future. Je vous remercie.*

### **Protecteur de citoyen en Afrique du Sud et Secrétaire exécutif d'AOMA**

**Allocution prononcée par la Secrétaire exécutive de l'Association des Ombudsmen et Médiateurs africains (AOMA) Maître Thuli Madonsela lors du lancement du centre de recherche des Ombudsmen africain à l'Université de KwaZulu-Natal à Durban, le mardi, 15 mars 2011**

*Directeur de programme, le professeur Mandla Mchunu  
Président de la République d'Afrique du Sud, Son Excellence, M. Zuma JG  
Ministre de la Justice et du Développement constitutionnel, M. Jeff Radebe  
Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, Son Excellence, Monsieur Dieter W. Haller,  
Le gouverneur de KwaZulu-Natal et le chancelier de l'Université du KwaZulu Natal, Dr Zweli Mkhize,  
Maire exécutif de la Ville d' eThekweni, Conseiller Obed Mlaba  
Président de l'AOMA, Son Excellence, M. Paulo Tjipilica,  
Premier vice-président de l'AOMA, M. Raphaël Bakou,  
Vice-chancelier de l'Université du KwaZulu Natal, Professeur William Makgoba  
Vice-protecteur Maître Mamiki Shai  
Les membres de l'AOMA  
Mesdames et Messieurs*

*C'est un honneur de faire partie de cet événement où nous avons finalement ouvert les portes du centre de recherche de l'Ombudsman Africain (CROA). Ceci est une étape importante dans l'histoire et le développement de l'Association de l'Ombudsman et mé-*

*diateurs Africains (AOMA). AOMA est profondément honoré que le président de la République d'Afrique du Sud, Son Excellence le Président JG Zuma a honoré cette occasion avec sa présence. M. Président, nous apprécions que vous avez pris des congés à partir de votre calendrier très chargé pour nous rejoindre. Nous sont également encouragés par la présence du ministre de la Justice, ministre Radebe et celle du gouverneur de Kwazulu Natal Dr Mkhize Zweli et l'exécutif Maire d' Ethekeeni, Conseiller Mlaba Obed. Votre présence montre avec quel sérieux le gouvernement d'Afrique du Sud prend l'institution de l'ombudsman et la poursuite de la bonne gouvernance. Pour le gouvernement national d'Afrique du Sud, AOMA est profondément reconnaissant pour le financement offert par le Département des Relations Internationales et de la Coopération qui a fait la mise en place de CROA*





ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

# Discours

possible. Je suis invité à vous parler brièvement des origines de CRAO.

AOMA originalement avait un petit centre à Dar es Salaam en Tanzanie, qui été établie en 1997 en tant partie des efforts de début qui a conduit à la création officielle d'AOMA. En 2005, l'Assemblée générale de l'AOMA a décidé de refondre et d'établir le centre dans une université d'Afrique du Sud. Mon prédécesseur, Maître Lawrence Mushwana, a été donné la responsabilité de la source de financement et entrera en négociations avec l'Université du KwaZulu-Natal, en vue de l'établissement de CRAO.

Il était prévu que le CRAO servirait de point focal et moteur, soutenir les travaux d'AOMA et les institutions membres. Au nom de l'AOMA, je tiens également à exprimer sincère gratitude à l'Université du KwaZulu-Natal d'honorer l'accord qu'ils ont eu avec mon prédécesseur pour accueillir ce centre et d'appuyer ce lancement et l'accompagnement des activités. En outre, je tiens à remercier le secrétariat de l'AOMA, Protecteur de citoyen en Afrique du Sud, notamment le CEO M. Themba Mthethwa et le Chef de Projet Mme Deliwe Jele. Les communications et l'équipe de la gestion d'approvisionnement a également travaillé dur pour rendre le travail de ce lancement et les activités de soutien possible.

## Directeur de programme et son Excellence;

Peut-être avant de passer à fournir un bref aperçu sur CRAO, je devrais parler brièvement de la corps- mère qui a donné naissance à CRAO. AOMA est composé de membres provenant de 36 pays à travers le continent africain.

AOMA vise à assurer la bonne gouvernance, respect de la primauté du droit et de la promotion des droits humains dans le continent africain en soutenant, le développement et la protection l'indépendance des

institutions de médiation à travers le continent.

La vision AOMA est un continent où tous les États ont les bureaux des médiateurs indépendant, entièrement fonctionnel et efficace pour soutenir la démocratie en agissant comme une oblitération entre les citoyens et l'État. Souhait immédiates d'AOMA est de voir tous les autres pays qui n'ont pas encore établi les institutions de médiation de rejoindre l'association. AOMA vise assister à développer l'institution du médiateur en Afrique pour jouer un rôle central en veillant sur bonne gouvernance, qui inclut la protection humaine droits et la primauté du droit. Les peuples d'Afrique ne devraient pas se trouver recourir à la révolte dans les pays où l'institution du médiateur existe. Les gens doivent savoir que le médiateur existe comme un tampon entre le peuple et ceux qui sont été chargé de l'autorité publique. Par ailleurs, un Ombudsman efficace doit réconcilier les citoyens avec l'Etat en servant comme la voix du peuple et la conscience de l'État. L'idée ultime est d'assurer que ceux qui détiennent le pouvoir public (l'Etat) sont responsables devant les donateurs d'un tel pouvoir (le peuple). Strom (20001) présente la relation entre les le peuple et ceux qui détiennent le pouvoir public dans les démocraties modernes comme une série de «principal-agent des relations», aux termes duquel:

- Les citoyens, les principes primaires dans une démocratie;
- transférer de leur souveraineté aux représentants politique;
- qui, confient leur confiance dans une armoire;
- Les ministres du cabinet délèguent ou mandatent plupart de leurs pouvoirs aux fonctionnaires.
- Qui à leurs tours, transfert beaucoup des pouvoirs aux agences moins indépendantes et organismes publics;
- Les agences et les fonctionnaires à la fin de la ligne



dépensent des milliards de l'argent, d'utiliser leur pouvoir discrétionnaire d'accorder des permis et des avantages sociaux, ils exécutent les politiques publiques, imposer des amendes, et l'utilisation de grande envergure des pouvoirs pour priver le peuple de la liberté et possessions. Lorsque les plaintes des gens tombent dans l'oreille sourde et quand la responsabilisation et la primauté du droit échouent, le peuple perd la foi dans les avenues démocratiques. S'il ya un médiateur et pourtant, cette institution ne parvient pas à réconcilier les citoyens avec l'Etat, c'est le moment où options telles que les manifestations publiques, et dans des circonstances extrêmes révolte ouverte, sont considérés.

### **Directeur de programme**

Le CROA est un pilier central pour la réalisation de vision de l'AOMA, pour l'institution d'Ombudsman en Afrique.

Comme indiqué précédemment CROA a été conçu comme un cerveau de la confiance qui propulse AOMA et l'institution d'Ombudsman en Afrique à travers la recherche, y compris la diffusion de la jurisprudence émergente de divers médiateur en Afrique. En tant que médiateur en Afrique nous avons tendance à la lutte avec les conclusions et actions correctives sur les questions où nos collègues sur le continent et d'ailleurs ont déjà prononcé. En 2001 l'institution a considérablement évolué et a changé ses façons de concilier l'état avec les citoyens. J'ai personnellement vécu cette limitation dans mes premiers mois de bureau quand mon équipe et moi cherchaient des réponses sur ce qui est attendu de mon bureau lorsque la Constitution stipule que je dois prendre des mesures correctives appropriées. Après avoir accepté que les choses entre autres, comme un médiateur, je dois placer le plaignant le plus près possible de leur lieu si le gouvernement a agi correcte-

ment en première instance. La recherche CROA couvrira également la jurisprudence pour les tribunaux au sujet des pouvoirs de l'ombudsman et les responsabilités du gouvernement après un ombudsman a fait une déclaration. En Europe et dans d'autres continents, il ya une masse croissante de la jurisprudence à cet égard. Le centre sera également responsable de la création, sensibilisation sur l'existence de l'institution de l'ombudsman. Il va générer, préserver et diffuser l'information sur les questions liées à l'institution du médiateur; tendances de la recherche et de pratiques qui ont à voir avec cette institution en Afrique. Il fournira également des services de formation, la recherche de soutien et de plaider pour l'Association. Le centre encore cherchera à promouvoir les idéaux et l'indépendance des institutions de médiateur et s'engager avec les organismes internationaux tels que l'Union africaine et Nations Unies sur les questions de la bonne gouvernance et le rôle de l'institution de l'ombudsman. Comme l'Afrique du Sud, nous sommes humbles par le fait que la direction de l'association nous a confié la responsabilité de la mise en place du centre. Nous espérons qu'il va passer de force à force et de contribuer immensément au développement de l'Afrique. Mais pour que l'institution de l'ombudsman contribue pleinement au développement de l'Afrique, les gouvernements doivent d'appuyer ces institutions et les aider à conserver leur indépendance. La nécessité d'ombudsman ne doit pas être considérée comme un adversaire par les gouvernements. Les gouvernements doivent comprendre que les institutions de médiation existent pour réconcilier les Etats et leurs citoyens. En Afrique du Sud les présidents de ces pays ont démontré une compréhension et un soutien pour cette vision en place un médiateur dans une démocratie. Ils ont démontré une compréhension similaire et le soutien à la responsabilité constitutionnelle de la version locale de l'ombudsman, le protecteur de citoyen. Ceci est illustré dans le discours de l'actuel président, le



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

## Discours

*président Zuma lors de son discours d'état récent à la nation où il a déclaré: «Nous avons bien établi des institutions de la démocratie et protéger les droits des citoyens, tels que le bureau du Protecteur de citoyen, Commission des droits humains d'Afrique du Sud, le Bureau de l'Auditeur général, la Commission de la promotion et Protection des droits des communautés culturelles, religieuses et linguistiques, communautés et la Commission du genre »*

*Commentaires du Président Zuma étaient relatives avec l'avis de l'ancien Président Nelson Mandela sur le rôle et la responsabilité du Protecteur de citoyen. Quand le président Mandela s'adressée au Médiateur à la conférence internationale de Durban il ya 11 ans, il a dit: «Ce fut, pour moi, n'a jamais raison de l'irritation, mais plutôt une source de réconfort lorsque ces corps [constitutionnel Institutions] ont été appelés à statuer sur les actions de mon gouvernement .... Un des premiers arrêts de notre Cour constitutionnelle, par exemple, constaté que moi, en tant Président, administrativement agi d'une manière qu'il ne serait pas cautionné. De ce jugement*

*de mon gouvernement et j'ai dessiné l'assurance que l'ordinaire citoyens de notre pays seraient protégés contre abus, peu importe d'où il serait. De même, le Protecteur de citoyen (ombudsman) eu sur plus d'une occasion été nécessaires pour statuer en la matière. " De telles commentaires sont encourageants et reflètent une attitude exemplaire que nous aimerions voir dans l'ensemble du continent africain. Le centre ouvre ses portes aujourd'hui, son succès dépend sur le soutien qu'il obtiendra, du gouvernement, nous avons reçu un soutien optimal aux niveaux national, provincial et niveau local. L'Université du KwaZulu-Natal est entièrement derrière le centre. Pour cela je tiens à exprimer AOMA et PPSA la profond gratitude aux professeurs Reddy et Makgoba. J'invite les chercheurs, les institutions académiques, Les ONG et les institutions des Ombudsmen pour rejoindre à faire le travail du centre. Pour les membres de l'AOMA, mon invitation à vous, s'il vous plaît utiliser et soutenez le centre. Laissez-nous continuer à travailler ensemble pour voir une Afrique progressive, où la bonne gouvernance, le respect de la loi de droit et la promotion des droits humains règne. Merci*

### Message du président AOMA

*C'est avec grand plaisir que nous diffusons ce bulletin AOMA après le lancement de CROA, après des années de délibérations, les actions et enfin, nous pouvons dire, «à nous, un enfant est né»! C'est notre espoir que le lancement et la dotation de l'accouchement est CROA, des énergies nouvelles et l'agence dans l'AOMA une manière à servir ses membres. Nous sommes tous convaincus que dans cette ère de l'information, la disponibilité d'une institution dont la responsabilité principale est de galvaniser les informations pertinentes et le faire circuler convivialement, le format est un développement important.*



*Nous avons enfin nommé une équipe de directeur et directeur adjoint qui sont assistés par un stagiaire énergique pour jouer les taches du Secrétariat. Je voudrais au nom de l'exécutif AOMA, à féliciter le secrétariat CROA et leur souhaite un mandat couronné de succès. Je voudrais inviter tous les membres AOMA à faire usage du centre et, à travers les régions,*

*continuer à fournir au Centre des informations sur les besoins, le développement et défis ainsi que les succès dans vos zones locales et régionales. Je voudrais aussi saisir cette occasion de reconnaître et féliciter le médiateur du Mali et le Burkina Faso pour leur nomination.*

#### **Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne**

*Discours de l'ambassadeur allemand Dieter Haller W. à l'occasion du lancement du Centre de recherche médiateur africain, Université du Kwazulu- Natal, à Durban, le 15 Mars 2011*



*Prof Makgoba,  
Médiateurs de divers pays africains,*

*Mesdames et Messieurs,  
Il me fait grand plaisir d'être ici aujourd'hui et de représenter la République fédérale d'Allemagne au lancement du centre de recherche d'Ombudsman africain. J'ai vous remercier pour l'aimable invitation.*

*Au départ, permettez-moi de vous adresser nos plus sincères félicitations au Président, Secrétaire exécutif et a tous les membres de l'Association des Ombudsman et médiateurs Africains AOMA pour avoir la prévoyance et l'engagement à établir le centre de recherche du médiateur Africain.*

*Honorable Président de la République, S.E. Jacob Zuma,  
Ministre de la Justice et constitutionnelles et Développement Jeff Radebe,  
Le Secrétaire exécutif de l'Association des Ombudsman et médiateurs Africains et le Protecteur de citoyen de l'Afrique du Sud, Maitre Thuli Madonsela,  
Honorable Président de l'Association des Ombudsman et médiateurs Africains, Dr Tjipilica,  
Gouverneur du KwaZulu-Natal, l'hon. Dr Mkhize,  
Maire Mlaba de la Municipalité d'eThekwinini  
Vice-chancelier de l'Université de KwaZulu-Natal,*

*C'est en effet un jalon important dans le développement de l'architecture de la bonne gouvernance globale en Afrique.*

*Je voudrais aussi saluer les dirigeants de l'Association des Ombudsman et Médiateurs africaines de leur choix de Durban. Durban sera l'hôte de deux conférences importantes cette année:*

*Le Congrès du Comité international olympique en Juillet et la 17e conférence des parties sur la conven-*



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

# Discours

tion climatique.

Durban est une plaque tournante économique très important avec le plus grand port de l'Afrique, une conférence inspirante avec une excellente infrastructure, une merveilleuse destination touristique, cette université un centre impressionnante d'excellence. En bref: Durban est une ruche de la vie politique, activités économiques et académiques. Votre choix pour Durban est vraiment bon.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Les développements récents en Afrique du Nord et dans certaines régions du monde arabe nous ont montré encore une fois l'importance la règle de droit, bonne gouvernance, la liberté d'association, la liberté d'expression sont tout de base concepts des droits humains »consacrés dans la Charte des Nations Unies et ultérieures alliances internationales. Quand l'Allemagne soutient la cause de la bonne gouvernance et les droits humains nous le faisons sur la base de notre propre histoire et notre conviction que la règle démocratique est la meilleure de toutes les formes possibles de gouvernement. Le défi de notre pays - indépendamment de leur être en développement, émergents ou développés - font face est d'une ampleur considérable. Aucun pays, aucune société ne peut perdre ressources - qu'elles soient humaines ou financiers.

Pour moi, l'une des observations intéressantes sur les développements récents en Afrique du Nord est le fait que il ya beaucoup moins de troubles dans ces pays où les gens jouissent du droit et la liberté de participer, où le débat dans une société civile dynamique est aussi ouverte et controversée comme ici en Afrique du Sud.

Il est tellement important que dans le gouvernement constitutionnelle de notre pays, nous poursuivrons nos efforts à s'engager pour la cohésion sociale, de travailler pour approches d' inclusion et d'affiner nos

institutions démocratiques et des structures administratives en vue de réduire l'écart entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés.

Mesdames et Messieurs,

En Juin 2011, il sera de 9 ans depuis - à cette même place, à Durban - l'Union africaine a été fondée. En octobre, il y aura 10 ans que le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été adoptée par les dirigeants de l'Afrique. L'Union africaine et le NEPAD inscrivent la responsabilité aux pays africains de promouvoir et protéger la démocratie et les droits humains par le développement des normes claires de responsabilité, de transparence et la gouvernance participative.

Les fondateurs de l'Union africaine ainsi que le NEPAD envie à renforcer leurs politiques et cadres administratives en ligne avec les principes de la démocratie, transparence, de responsabilité, d'intégrité, de respect pour les droits humains et la promotion de la primauté du droit.

Jacob Zuma, en sa qualité de vice-président du la République d'Afrique du Sud, a déclaré en Juillet 2002, après la naissance de l'Union africaine à Durban que "...l'UA a, dans le NEPAD un plan réalisable pour l'Afrique relance économique et sociale en partenariat avec le monde développé. Il est également important que les chefs des états ont souligné leur engagement à une bonne gouvernance et la démocratie. "

Pour moi, le travail de l'Association l'Ombudsman et médiateurs africains par extension, le travail du CROA, est exactement dans l'esprit de ce qui était prévu il ya presque une décennie. Le médiateur est en effet une institution clé pour soutenir et protéger les valeurs que je viens de parler. Votre thème de «l'enracinement la bonne gouvernance et la primauté du droit en



*Afrique »est donc très approprié. L'Allemagne à une fière tradition de soutenir la poursuite de la bonne gouvernance en Afrique et nous avons une longue histoire du travail au niveau de l'Union africaine et avec les Etats individuels.*

*L'Allemagne continuera à apporter sa contribution et l'exercice de ses responsabilités d'une manière qui améliore la gouvernance mondiale. Au cours des dernières décennies des nombreux changements ont eu lieu en Afrique et la poursuite des objectifs du NEPAD et d'autres programmes continentaux sont en cours. Les pays ont maintenant une grande expérience plus riche à partir de laquelle à dessiner et à la coopération entre les pays africains sur de nombreux aspects a considérablement augmenté. À cet égard, nous devons, par exemple reconnaître l'expertise et les ressources d'autres que maintenant émanent de l'Afrique du Sud. Et cette nouvelle expertise et des ressources ont également ouvert de nouvelles voies de soutien au développement africain.*

*Le soutien allemand à CROA est canalisée à travers le Fonds de coopération trilatérale établie conjointement par. Le gouvernement de l'Allemagne et l'Afrique du Sud. Cette coopération trilatérale est un mécanisme permettant de tirer sur l'expertise, expériences et autres ressources de ces deux pays de soutenir conjointement l'Afrique. C'est comme dire «Ensemble nous pouvons faire plus».*

*Le Fonds pour la coopération Trilatérale est utilisé pour le soutien dans les domaines de la bonne gouvernance, le développement des compétences, la protection des l'environnement et le changement climatique ainsi que la gestion de post-conflit. Projets de coopération trilatérale sont devenus une partie intégrante de notre programme de coopération pour le développement avec le gouvernement d'Afrique du Sud. Il est un programme exceptionnel.*

*Il comprend le développement économique, la gouvernance et démocratie, la sécurité et la consolidation de la paix, la santé et lutte contre le VIH / Sida, l'appui au développement des compétences et promotion de l'emploi - en ligne avec les priorités clés du gouvernement sud-africain.*

*Je voudrais également faire référence à la Deutsche Gesellschaft fuer Internationale Zusammenarbeit, connu localement comme German International Coopération (GIZ), qui met en œuvre nos programmes de développement. Le GIZ sous l'habile direction de M. Pierre Conze va continuer à interagir avec vous*

*En conclusion, je souhaite CROA le meilleur, en particulier avec l'atelier demain et jeudi. Cet atelier sera de délibérer sur l'information, coordination, besoins de formation, de plaidoyer et de recherche d'AOMA, Etats membres et la meilleure façon ces besoins peuvent être protégés. Je suis convaincu que la création de la CROA aujourd'hui aura un impact positif sur la façon dont les citoyens interagissent avec leurs gouvernements et comment leurs droits sont protégés par l'institution clé de l'ombudsman en Afrique. Et je suis sûr: vous allez avoir du succès dans la réalisation des buts et objectifs que vous vous êtes fixés. Et si vous devrait rencontrer des difficultés une fois - ne pas oublier: "Il n'ya pas de gain sans douleur». Merci beaucoup!*

*Gouverneur du Kwazulu-Natal*

*Merci le directeur du programme. Son Excellence le Président Zuma - Le président de la République de l'Afrique du Sud,*

*Jeff Radebe ministre de la Justice et constitutionnelles et Développement,*

*Le Protecteur de citoyen, Maître. Madonsela,*

*Vice-chancelier,*

*Le professeur*



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

# Discours

## Ministre de la Justice et du Développement constitutionnel

*Introduction du président de la République d'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, par le ministre de la Justice et du Développement constitutionnel, M. Jeff Radebe, MP*

*J'ai été invité à présenter le conférencier invité ce soir à cette occasion très importante.*

*Il est né dans la province du Kwazulu-Natal à l'Inkandla le 12 avril 1942 à l'époque de la seconde guerre mondiale.*

*Après avoir perdu son père en cours de la même seconde guerre mondiale, il fut obligé de commencer à travailler à un âge précoce pour soutenir la revenue de sa mère qui travaillé comme domestique dans la banlieue de Durban. Ce qui est bien connue de lui, est qu'il s'auto enseigner. Malgré de ne pas avoir la possibilité de s'inscrire à l'institution de l'éducation formelle comme un enfant, sa passion de la connaissance a vu lui glaner des informations de ceux qui ont assisté à écoles.*

*Son ascension au sein de l'ANC n'a pas été fulgurante mais une réflexion est constante de dévouement inlassable à la cours de notre lutte pour la liberté. Comme beaucoup d'autres compatriotes sud-africains dont pinceaux avec le système d'apartheid a conduit à leur activisme politique, l'activisme était couplé par les rôles joués par son oncle activiste dans le mouvement syndical, qu'il a inspiré à rejoindre le Congrès National Africain (ANC) en 1959 et est devenu un combattant MK en 1962. En raison de ses rôles militant, il a été arrêté et condamné à 10 ans d'emprisonnement et donc purgé sa peine avec d'autres sommités estimé de la lutte de libération, comme Ahmed Kathrada, Nelson Mandela, Walter Sisulu, Govan Mbeki et plusieurs autres. Mais l'intimidation par le régime d'apartheid n'a pas affecté son esprit combats acharnés comme il ensuite pour aider à établir des structures souterraines de l'ANC dans la province du KwaZulu-Natal, jusqu'à ce*



*qu'il gauche pour l'exil en 1975. A partir de 1975, il a passé 12 ans au Swaziland et au Mozambique et a contribué à la réception et formation des cadres dans les pays voisins de l'Afrique du Sud après les affrontements épiques entre les jeunes et les forces de sécurité lors des soulèvements des étudiants en 1976. Son dévouement à la lutte de libération a vu s'élever dans l'adhésion du Comité exécutif national de l'ANC dans les années 1977, servant aussi comme représentant en chef adjoint de l'ANC au Mozambique et plus tard, après l'accord de 1984 de Komati, est devenu le représentant en chef de l'ANC. Suite a des pressions sur les pays voisins dont le Mozambique, il a été contraint de quitter ce pays et s'est installés au siège social de l'ANC à Lusaka en Zambie. C'est là qu'il a été nommé chef des ouvrages Souterrains et ensuite chef du département des renseignements.*

*Il a aussi servi comme conseiller a l'ANC pour les poli-*

tiques militaires après sa formation dans les années 1980. Il est retourné en Afrique du Sud suite à la politique. En 1990 il a joué un rôle déterminant pour la signature de la Groote Schuur Minutes celle prévue quelques-unes des conditions fondamentales pour ce qui allait devenir un processus prolongée de négociations. À son retour d'exil, il a été élu le président de l'ANC au KwaZulu-Natal et est devenu un des principaux initiateurs pour la résolution pacifique de la politique de nombreux conflits qui ont frappé la région et la province. À la première conférence nationale de l'ANC qui se tiendrait en Afrique du Sud après l'interdiction politique, il a été élu le secrétaire général adjoint de l'ANC en 1991.

Alors qu'il était le candidat de l'ANC pour la Premier ministre du KwaZulu-Natal au cours des élections historiques de 1994, il s'installe pour le portefeuille du ministre provincial pour les Affaires économique et du Tourisme depuis l'ANC avait perdu les élections à l'IFP. Sa passion pour l'enseignement l'a vu créer le Fond de bourse RDP KZN qui apporte actuellement

son soutien à plus de 1000 élèves au niveau primaire et 10 élèves dans les établissements d'enseignement supérieur. En 1997, il a été élu président de l'ANC adjoint Mafikeng et plus tard nommé le vice-président de la République d'Afrique du Sud en 1999. Pendant les tournants de 2007 de l'ANC à la conférence National de Polokwane, il a été élu président du Congrès National Africain, conduisant à son élection comme Président de la République d'Afrique du Sud au 6 mai 2009 par l'Assemblée nationale tel que requis par notre Constitution.

Ce fut après la victoire de l'ANC lors de l'Élections générales nationales de la même année. Il a été inauguré à l'Union Buildings, le 9 Mai 2009.

Mesdames et Messieurs;

C'est avec grand honneur et un privilège que j'invite son Excellence Monsieur le Président de la République d'Afrique du Sud, Jacob Gedleyihlekisa Zuma pour nous donner son discours!

## **Président de l'Afrique du Sud, Mr J. G. Zuma**

**Allocution par le Président Jacob Zuma pendant le lancement du centre de recherche de l'Ombudsman Africain, Durban, KwaZulu-Natal**

Le gouverneur du KwaZulu-Natal, et le chancelier de l'Université du KwaZulu-Natal, le Dr Zweli Mkhize, Ministre de la Justice et du Développement constitutionnel, M. Jeff Radebe, Le président de l'Association de l'ombudsman et Médiateurs Africains, l'honorable Paulo Tjipilica, Vice-chancelier de l'Université de KwaZulu-Natal, le professeur William Makgoba Malegapuru, Le Protecteur de citoyen d'Afrique du Sud Maître Madonsela Thuli, le Comité exécutif de l'AOMA, Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Je prends plaisir à accueillir les chefs de l'institution d'ombudsman africain de nos pays.

Nous nous sentons très honorés vous accueillir suite à vos responsabilités très importants de protéger les droits de people, surtout les pauvres. Nous apprécions hautement cette responsabilité en Afrique du Sud notre société est basée sur une éthique forte des droits humains, dont nous avons dû développer pour



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

# Discours

*transformer notre société qui était émergé d'une histoire coloniale et de l'oppression raciste.*

*Notre pays s'est développé en une florissante et dynamique démocratie constitutionnelle dans les 17 dernières années. Notre démocratie est basée sur des valeurs qui ont été perfectionné au cours d'un siècle de lutte pour la liberté, droits humains*

*et une vie meilleure pour tous. Il ya eu plusieurs étapes critiques au cours de ce siècle de luttes qui ont contribué à façonner le type de société dans lequel nous vivons. Une de ces étapes a été l'adoption de la charte de la libre en 1955 à un grand rassemblement de personnes de tous les horizons de la vie, unis par la quête de liberté, la justice et une meilleure Afrique du Sud pour tous. La Charte de la Liberté est l'un des fondements essentiels de toutes nos politiques progressistes, législations et programmes. Certaines de ses dispositions ont trouvé leur expression dans la Constitution de la République.*

*Comme la Charte, la Constitution ne stipule que nous devons construire une société démocratique et ouverte dans laquelle le gouvernement est fondé sur la volonté du peuple et dans où chaque citoyen est également protégé par la loi.*

*La Constitution enjoint aussi le peuple d'Afrique du Sud d'établir une société fondée sur des valeurs démocratiques, justice sociale et les droits humains*



*fondamentaux, qui sont également exprimés dans la Charte de la Liberté.*

*Notre histoire de la lutte nous a amené à assurer que notre Constitution contient un projet de loi unique, des droits qui enchâssent et promeut les droits socioéconomiques. Les Sud-Africains ont droit aux services de base tels que l'eau, la sécurité sociale, logement et d'autres en*

*plus aux droits politiques et humains. Nous sommes fières de cette société humaine fondée sur les droits et la démocratie constitutionnelle que nous avons construite sur des bases très solides forgés dans la lutte. Il est coûteux pour le gouvernement, Afin de s'assurer que nos gens jouissent de ces droits, notre Constitution établit des institutions dans le chapitre 9, conçu de protéger et de renforcer notre démocratie constitutionnel. Ces institutions sont le Bureau du Protecteur de citoyen, Commission des droits Humains Afrique du Sud, Le bureau l'Auditeur général, la Commission pour la Promotion et protection des droits des communautés culturelles, Communautés religieuses et linguistiques, la Commission électorale, et la Commission de genre. Les institutions sont indépendantes et doivent être impartiaux.*

*Ils ne sont soumis qu'à la Constitution et à la loi. En termes de la Constitution, ils exercent leurs pouvoirs et exercent leurs fonctions sans crainte, faveur ou des préjugés. La Constitution stipule également que d'autres organes d'Etat, par des mesures législatives*



*et autres, doivent aider et protéger ces institutions pour assurer leur l'indépendance, l'impartialité, la dignité et l'efficacité. Aucune personne ou organe de l'État peut interférer avec le fonctionnement de ces institutions.*

*Les institutions de chapitre 9 sont tenues responsables devant l'Assemblée National, et doivent faire rapport sur leurs activités et exercice de leurs fonctions à l'Assemblée au moins une fois par an. Le bureau du Protecteur de citoyen, qui est notre priorité aujourd'hui, doit s'assurer que les citoyens sont protégés contre violations de leurs droits, les abus de pouvoir, la négligence, discrimination injuste et de mauvaise administration. Les gens vont avoir la confiance dans le bureau s'ils savent que Protecteur de citoyen agira de façon impartiale afin de protéger leurs droits.*

*La société a besoin de croire que le Bureau du Protecteur de citoyen ne sera pas influencé ni par les plaignants ou ceux des institutions ou des individus qui sont cours d'investigation. Nous dans le gouvernement respectent l'indépendance constitutionnel de nos institutions Chapitre 9. Nous respectons le travail du Protecteur de citoyen, même lorsque nous sommes en désaccord avec les conclusions ou de la censure du ce bureau. Nous respectons nos institutions chapitre 9, comme ainsi que le pouvoir judiciaire et le Parlement des deux autres bras indépendants de l'État. Nous apprécions ces institutions de notre démocratie parce nous sommes fiers de la Constitution de notre pays lesquels nous avons travaillé si dur pour se développer.*

*Je partage l'expérience sud-africaine avec les collègues de notre Protecteur de citoyen du continent d'Afrique, car les médiateurs ont un rôle important rôle à jouer dans l'enracinement d'une culture de compte-mesure la gouvernance et au renforcement*

*de la démocratie les institutions de notre continent. Je suis heureux que plus de pays africains ont établi les bureaux de médiateurs, depuis la Tanzanie a créé le premier bureau dans le continent africain 42 ans auparavant. Nous devons encourager les pays qui n'ont pas établi ces importantes institutions à le faire. Une partie de la source de cet encouragement, il me semble, c'est la manière dont les bureaux des médiateurs se conduiront.*

*Le rôle de ces institutions est de servir comme une avenue à travers lequel les citoyens exercent leurs droits et de tenir responsable leurs gouvernements. Il est également à forger des relations étroites entre ceux qui sont confiés avec le pouvoir et les gouvernés. C'est une énorme responsabilité. Il devrait être entrepris avec prudence, diligence et compétence. Sur-tout, les médiateurs sont un puissant mécanisme d'allégement pour les pauvres qui explique pourquoi ils devraient être accessibles à tous. À cet égard j'ai été heureux de lire le Serment service par maître Thulisile Madonsela, notre Protecteur de citoyen, dans le Rapport annuel du Protecteur de citoyen pour l'année financière 2009-2010. Elle s'est engagée à être accessible et être accepter par toutes personnes et communautés, de prendre rapidement des mesures correctives, et promouvoir la bonne gouvernance dans la conduite de toutes les affaires de l'Etat. J'encourage que cet engagement important de notre Protecteur de citoyen soit émulé par nos ministères.*

*Une autre étape essentielle que les bureaux des médiateurs peut prendre pour promouvoir la légitimité et le soutien de citoyens ordinaire non seulement par la tenue responsable de personnes puissantes dans notre société. Tout en prenant sur le puissant est d'une importance capitale, les bureaux des médiateurs doivent également donner la priorité prenant des cas qui touchent directement les citoyens ordinaires.*



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

# Discours

*Un cas exemplaire à cet égard concerne la construction du barrage de Nandoni proximité Thohoyandou où les personnes de dix villages de la région se plaignaient que la construction du barrage négativement affecté leur subsistance et qu'ils n'ont pas été compensés pour leurs pertes. Après une enquête du Protecteur de citoyen il était constaté que les plaintes déposées par les communautés étaient légitimes. Un cas similaire implique une veuve qui n'a été pas aidé à faire valoir les avantages de pension de son mari. Dans ce cas également, le Protecteur de citoyen a intervenu de protéger le droit d'un citoyen impuissant. Cela peut sembler sans importance pour ceux qui ont accès aux ressources, mais pour le bénéficiaire était une puissante intervention qui a beaucoup contribué à l'amélioration de ses conditions de vie. J'ai également une expérience personnelle de la recherche de soulagement du Protecteur de citoyen, d'avoir plaints d'abus du pouvoir il ya quelques années. Je suis maintenant de l'autre côté de la barrière en tant que chef d'Etat et je suis constamment en difficulté avec le Protecteur de citoyen.*

*C'est a travers de tenir les puissants responsables, et aider les démunis que les bureaux des médiateurs va gagner le soutien des citoyens ordinaires.*

*Mesdames et Messieurs,  
Nous saluons le fait que les plans sont en cours pour formaliser les relations entre la Commission de l'Union Africaine et cette association des médiateurs africains. Une relation de travail plus étroite entre les deux organisations veillera à ce que leur travail et leur influence atteint tous les coins du continent. Nous espérons que ces relations vont s'étendre à d'autres progressive et importante organes africains tels que le Parlement panafricain et la Commission des Humains en Afrique*

*Mesdames et Messieurs,*

*Il est à notre grande satisfaction du rôle des médiateurs que nous aujourd'hui, vous félicite pour le lancement du Centre de recherche du médiateur africain. Cela donne effet à la résolution du premier Assemblée Général de l'Association des Ombudsman et Médiateurs africains tenu à Johannesburg en 2005, à établir le centre dans une université sud-africaine. Servir de point focal pour les institutions d'ombudsman à travers le continent africain, le Centre que nous lançons aujourd'hui sera une source d'information importante. Surtout, le rôle du Centre sera crucial en fournissant la formation et la capacité des institutions d'ombudsman et en plaidant pour la promotion des idéaux de médiateur. Pendant des années, des fonctionnaires des institutions du médiateur eu à creuser profondément dans leurs poches afin de construire leur capacité d'aller à l'étranger pour les possibilités de formation.*

*Nous espérons que cette installation permettra de combler cette lacune et que nous allons commencer à voir les responsables de tous les coins du continent venir à Durban pour leurs besoins de formation. Nous devons également noter que l'ouverture du Centre a lieu pendant ce qui est sans aucune doute un moment critique et potentiellement un point tournant dans le continent d'Afrique. Nous assistons à des protestations massives en Afrique du Nord et dans certaines parties du monde arabe qui sont tout simplement sans précédent dans cette région. Ces protestations sont menées par les jeunes et les vieux par des hommes et des femmes qui sont tirés de zones rurales et les zones urbaines. Leur cri de ralliement est simple. Les gens veulent participer dans les affaires de leur propre pays. Ils ne veulent que le gouvernement qui représente leurs aspirations et qui est sensible à leurs besoins. L'histoire de notre propre pays, l'Afrique du Sud, nous a enseigné qu'il n'ya pas de force, cependant puissante, que peut vaincre un peuple qui demande la participation à le fonc-*

---

*tionnement de leur pays. L'exil, la torture, la prison, ou même de tuer n'a pas réussi à arrêter les masses d'Afrique du Sud exigeants leur liberté et ne peut pas réussir ailleurs. Rien ne peut arrêter un peuple avide de liberté, en particulier quand ils peuvent voir que leur libération est en vue et qui est réalisable. La simple vérité de la matière est que l'avenir du Continent africain réside dans la construction d'institutions fortes qui sont démocratiques, responsables et réceptifs aux aspirations de leurs citoyens. Il peut n'y avoir aucun retour en arrière pour le continent africain. L'Acte constitutif de l'Union des Etats africains clairement quel type de l'Afrique que nous voulons tous vivre. Tous les peuples africains veulent la liberté, la paix, la stabilité, la bonne gouvernance, le respect de leurs droits humains, l'accès aux services de base, d'emplois et de prospérité, comme tous personnes*

*dans le monde. Cette année est également cruciale pour le continent africain pour une autre raison. Plusieurs pays à travers le continent sont à la tenue des élections cette année. Le test critique nous sommes tous confrontés est d'assurer que ces élections sont menées dans un environnement qui est pacifique et stable afin que la volonté des citoyennes soies librement exprimée. Ces élections devraient contribuer à enraciner et de promouvoir la démocratie dans le continent comme la démocratie est la seul véritable garantie pour la paix et la stabilité. Encore une fois, je tiens à adresser mes félicitations à votre Association pour la création de ce centre que nous inaugurons aujourd'hui. Et je remercie de votre collègue, notre Protecteur du Public, pour m'avoir invité à faire partie de cette importante occasion. Je vous remercie.*

---



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

# Planification Stratégique



**PROFESSEUR VICTOR AYENI**, directeur de la gouvernance et de la gestion publique internationale (GMSI), dirigé et animé les discussions de la Séance de planification stratégique au cours de la semaine du lancement CROA.

Prof Ayeni a été engagé pour rédiger un projet de Plan stratégique pour AOMA sur la base des résultats de ces discussions. Le projet de plan a les suivantes objectifs et priorités stratégiques (2011 - 2014):

## 1. Consolider la présence de l'Association

- L'utilisation optimale du statut d'observateur dans l'AOMA dans l'UA;
- Diffuser des brochures d'association et matériel promotionnel pour renforcer la présence et la pertinence;
- Conduire un certain nombre de visites présélectionnées de la promotion et de plaider annuellement;
- Compléter et publier un répertoire d'adhésion;
- Harmoniser les relations / avec les règles l'institut International de l'Ombudsman;
- Organiser et tenir la conférence biennale ainsi que d'autres réunions statutaires de

l'association.

## 2. Augmentation d'adhésion

- Effectuer et publier des recherches de base sur le statut de l'ombudsman et institutions dans le continent;
- Mettre en place le programme pour surveiller et mettre à jour recherche de base;
- Conception des formes appropriées et des instruments pour l'adoption de nouveaux membres;
- Fixer un objectif de croissance de l'adhésion, appliquer et suivre le programme d'attirer de nouveaux membres;
- Mettre en œuvre des programmes de promotion dans les pays proposant de mettre en place des bureaux de l'ombudsman

## 3. Améliorer la communication et la diffusion d'information

- Développement complet du site Web de l'AOMA comme un moyen interactif;
- Traduction complète des matériaux AOMA et documents dans toutes les langues officielles de l'Association;
- Donner accès aux membres aux copies de tous les matériaux électronique et documents de l'AOMA
- publier un bulletin périodique;
- Développer et diffuser matériaux promotionnelles à travers des canaux pré-identifiés;
- Créer des liens électroniques entre tous les nationaux ombudsmans et les bureaux de médiateurs d'Afrique afin de faciliter l'échange des informations.

## 4. Mobiliser des ressources financières

- Établir un frais d'adhésion et abonnements système de comptes fournisseurs qui est réaliste et réactif;

- 
- Sécuriser la mise à jour de paiement des abonnements et les frais de tous les membres institutionnels dans les deux ans;
  - Organiser une conférence Donour international de sensibilisation sur AOMA et sécurisé le financement réelle pour la mise en œuvre de ses plans stratégique;
  - Examiner et mettre en place un system financière efficace de gestion de l'AOMA et ses opérations.
- 5. Institutionnaliser CROA**
- Constituer, définir les rôles et sécurisé le fonctionnement des organes directeurs et conseil consultatifs pour le Centre;
  - Élaborer et publier contexte politique opérationnelle sur le rôle et le fonctionnement de CROA relative a AOMA membres du Conseil exécutif et l'hôte l'organisation;
  - l'embauche complète cœur du Centre, y compris les spécialistes compétents;
  - Conception et mise en place des systèmes opérationnels et procédures pour la gestion des ressources humaines et des ressources financières;
  - Déterminer et équiper les bureaux du Centre des infrastructures et des installations appropriées;
  - Élaborer, adopter et mettre en œuvre l'entreprise plan de centre sur la base global AOMA cadre.
  - Élaborer, adopter et mettre en œuvre construction de capacité basé sur les besoins évalués par le rapport (GIZ Consultancy)
-





ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

## Dîner



*The Gala Dinner that was generously sponsored by the Premier of Kwa Zulu-Natal Dr Zweli Mkhize crowned what will go down in AOMA's annals as a memorable day.*

## Atelier d'évaluation des besoins

L'atelier d'évaluation des besoins qui a été suivi par 23 membres AOMA a eu lieu le 16ème au 17ème Mars 2011. Cela a été entièrement coordonné et parrainé par le GIZ et visant à valider et consolider les entrées des membres de l'AOMA sur les services et le fonctionnement de CROA. Les résultats de l'atelier seront prises en connaissance dans l'exploitation et la les plans du Centre.

L'atelier d'évaluation des besoins a été ouvert par le juge en chef d'Afrique du Sud, Honorable Juge Sandile Ngcobo.

# Discours

## Conférence d'évaluation des besoins de l'Association des Ombudsmen et Médiateurs Africains



**Le rôle de l'ombudsman dans le renforcement de la démocratie constitutionnelle, Sandile Ngcobo, chef de la justice d'Afrique du Sud**

**Introduction**  
**Comment un ombudsman contribue au renforcement de la démocratie constitutionnelle?**

Le médiateur joue un rôle unique dans le renforcement de la démocratie constitutionnelle. En Afrique du Sud, que nous appelons notre Médiateur, Protecteur de citoyen. C'est un noble, mais de montage, titre, pour la protection de citoyen, en particulier l'intérêt du public pour la bonne gouvernance, est au

cœur même de la rôle de l'Ombudsman.

Le Protecteur de citoyen est ce que nous appelons en Afrique du Sud un «Chapitre 9» institution. Le chapitre 9 de notre Constitution traite des «Institutions de l'Etat constitutionnel Soutenir

Démocratie», et les listes du Protecteur de citoyen, avec la Commission des droits Humains Afrique du Sud, la Commission pour la promotion et la protection des droits de Communautés culturelles, religieuses et linguistiques, la Commission pour l'égalité du genre, l'Auditeur général et la Commission électorale, comme une institution d'État qui renforce la démocratie dans la République. Les fonctions du Protecteur de citoyen sont énoncées à l'article 182 de la Constitution sud-africaine, et si vous pouvez brièvement livrer une justice Cour constitutionnelle dans le partage avec vous sa bible professionnelle, je voudrais vous lire une partie de cet article. Je pense qu'il illustre bien pourquoi notre médiateur est appelé un Protecteur de citoyen et la façon dont le Protecteur de citoyen travaille à renforcer la démocratie constitutionnelle.

L'article 182 mandate le Protecteur de citoyen à «enquêter toute conduite dans les affaires d'Etat, ou dans l'administration publique dans n'importe quelle sphère de gouvernement, qui est alléguée ou soupçonnée d'être inadéquate ou d'entraîner une irrégularité ou préjudice».

La valeur constitutionnellement définis Protecteur de citoyen, ou médiateur, est que l'enquête indépendante de l'action gouvernementale est une composante essentielle d'une démocratie forte constitutionnelle. L'importance de rôle du Médiateur est particulièrement évident dans de nombreux pays à travers l'Afrique, où il ya souvent un besoin désespérée de première nécessité humaine, de l'accès à la nourriture et eau potable, aux soins de santé, le logement, l'éducation et de la sécurité sociale. Comme beaucoup d'entre nous dans cette salle tout savoir trop bien, nos pays ne peuvent tout simplement pas supporter la mauvaise répartition des ressources gouvernementales. Avoir un protecteur de citoyen, ou de médiateur, avec pour mandat d'enquêter et publiquement rapporter sur l'administration publique est essentielle pour





ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

s'assurer que le gouvernement travaille pour son peuple dans l'accomplissement de ses obligations constitutionnelles. Comme avec le travail des tribunaux, le travail de l'ombudsman est essentielle à la réalisation des personnes et la jouissance de leurs droits humains fondamentaux. Le médiateur est particulièrement critique dans les pays, comme beaucoup des nôtres dans cette chambre, qui sortent de périodes de profonde division, l'oppression et le colonialisme, toutes en faveur de l'attribution de la grande majorité des ressources de notre pays " aux très petites portions de nos populations, résultant dans les énormes inégalités entre les très riches et beaucoup, beaucoup de pauvres. La bonne gouvernance et l'équité de répartition des ressources est la seule façon pour notre peuple de profiter de la promesse d'égalité et de dignité humaine que nous avons dans nos constitutions.

Le Médiateur, comme un protecteur de l'intérêt public et de contrôle indépendant sur l'action du gouvernement, joue un rôle crucial dans la promotion de la bonne gouvernance. C'est dans ce contexte que la valeur et les avantages de l'Ombudsman dans le renforcement de la démocratie constitutionnelle doit être comprise. La question suivante est ce que les pré-conditions que doivent être remplies pour que le médiateur s'acquitte efficacement de ses fonctions?

### **Quelles conditions doivent être remplies pour un ombudsman s'acquitter efficacement de ses fonctions?**

Pour que le médiateur exécute efficacement son rôle particulier, il existe certaines conditions préalables qui doivent être respectées. Je voudrais mettre l'accent sur deux de ces pré-conditions. Le premier est l'indépendance de l'institution de l'ombudsman, et le second est son accessibilité et la responsabilité au public qu'il dessert.

#### **Indépendance de l'ombudsman**

L'indépendance de l'ombudsman, comme l'indépendance de la magistrature, est fondamentale pour son efficacité. En effet, l'exigence de l'indépendance de la fonction de Protecteur de citoyen est soulignée dans la Constitution

sud-africaine, qui prévoit que le Protecteur de citoyen doit être «Indépendants et soumis uniquement à la Constitution et à la loi ». La Constitution exige en outre que le Protecteur de citoyen "soit impartiale" et l'exercice de ses fonctions constitutionnelle «sans crainte, faveur ou préjugés. Il ordonne que personne ou organe de l'Etat puisse s'ingérer avec le fonctionnement de Protecteur de citoyen. A titre de comparaison, la Constitution utilise ces mêmes mots pour assurer l'indépendance de la cour de l'Afrique du Sud.

L'indépendance du Protecteur du Public est essentielle pour le renforcement de la démocratie constitutionnelle en Afrique du Sud est reflète le fait que la Constitution oblige réalité autres organes de l'État, par des mesures législatives et autres mesures d'aider et de protéger l'institution du Protecteur de citoyen et assurer son «indépendance, d'impartialité, la dignité et l'efficacité. Notre Constitution reconnaît que le Médiateur peut accomplir son rôle particulier objectivement et efficacement seulement si elle est indépendante des entités en investigation et protégée de toute influence extérieure. L'indépendance a une variété de dimensions. Permettez-moi de souligner deux: Indépendance institutionnels et l'autonomie fiscale.

1 L'article 181 (2) lire l'article 181 (1) (a).

2 Id..

3 Section 181(4) lire l'article 181(1)(a).

4 Voir l'article 165.

5 Section 181(3) lire l'article 181(1)(a).

Premièrement, le médiateur doit jouir de l'indépendance institutionnelle. Ceci, bien sûr, ne signifie pas que l'indépendance absolue est nécessaire - Médiateur créés soit par une Constitution de l'État ou de la législation, tels que le Protecteur de citoyen ici, en Afrique du Sud, font partie de l'État dans son ensemble. Mais ce que l'indépendance signifie dans ce contexte est que le médiateur doit avoir les spécifications fonctionnelles et organisationnelles, l'indépendance qui est nécessaire pour accomplir ses enquêtes. En d'autres termes, le médiateur ne

*doit pas être un subordonné ou un organe subsidiaire à une autre institution de l'Etat. Sinon, le médiateur n'aura pas la crédibilité pour mener à bien sa fonction.*

*Une deuxième dimension liée à l'indépendance est l'indépendance fiscale*

*Les bureaux du médiateur et d'ombudsman doit être financièrement indépendant des institutions d'état dans lequel il étudie. Sans un accès suffisant à et le contrôle des fonds, un médiateur, dans l'exécution de ses fonctions d'enquête, sera tributaire d'un externe corps et sera donc au risque d'influence extérieure. Un médiateur doit donc être suffisamment financés pour exercer ses fonctions sans crainte, faveur ni préjudice. Bien sûr, l'indépendance institutionnelle et budgétaire, nécessaires pour le fonctionnement efficace de l'Ombudsman ne sont pas, seules, suffisantes pour assurer un tel fonctionnement. Il est également essentiel et véritable engagement politique. L'engagement politiques à l'indépendance de ces institutions doivent être reflétés dans, entre autres, dans l'indépendance de leurs institutions, leur autonomie structurelle et opérationnelle; et, les procédures de nomination et de révocation de l'Ombudsman.*

*Cette conférence et l'existence du Centre de Recherche l'Ombudsman Africain, qui servira de point focal pour les bureaux d'ombudsman dans toute l'Afrique, de coordonner leurs activités et de les soutenir, est, je l'espère, une indication que cet engagement politique est présente partout Afrique. En effet, l'ouverture du Centre par le président de la République, je pense que c'est une déclaration puissante de l'Afrique du Sud à cet égard.*

#### **L'accessibilité et la responsabilité comptable**

*J'ai suggéré qu'un médiateur efficace est celui qui fonctionne sans crainte, faveur ni préjudice. Cette ne doit pas être à tort que le médiateur doit fonctionner sans souci et la sensibilité au public qu'il dessert. En effet, le contraire est vrai. En plus d'être indépendant, travailler efficacement renforcer la démocratie constitutionnelle d'un médiateur doit également être accessible et responsable*

*pour le public. Il va sans dire que le rôle du médiateur en tant que.*

*Protecteur du Public n'a de sens que quand le public est conscient de son existence et confiant dans l'intégrité de ses travaux. En Afrique du Sud, la Constitution stipule que le Protecteur Public "doit être accessibles à toutes les personnes et les communautés." Si l'ombudsman n'est pas accessible au public, alors il ne peut être tenu pleinement responsable par le public de faire respecter ses obligations en vertu de la loi. Tout comme les tribunaux doivent publier leurs jugements écrits, un aspect clé de l'ombudsman, la responsabilisation est que ses conclusions et recommandations qui résultent de l'enquête qu'elle entreprend doivent être mis à la disposition du public.*

6 Section 6 182 (4).

*Sous la Constitution sud-africaine, à moins d'exception circonstances s'appliquent, « tout rapport publié par le Protecteur du Public DOIT être ouverte au public. »*

*Il serait contraire à l'idée d'un ombudsman comme un protecteur de citoyen et de défenseur de la primauté du droit pour le travail de l'Ombudsman au nom du public à être entourée de secret.*

*L'accessibilité et la reddition de comptes au public sont deux conditions préalables que, à mon avis, vont permettre aux médiateurs gagner et de conserver la confiance du public. Et tout comme la confiance du public dans le système judiciaire est essentielle pour sa réussite, la confiance du public est essentielle pour le succès de l'Ombudsman parce qu'il est cette confiance, plus que tout autre, ce qui oblige le gouvernement à répondre à des conclusions de ces institutions. Prendre du recul pour un moment, il est utile de réfléchir à ce que la Constitution sud-africaine exige dans le rôle du Protecteur du Public:*

- Premièrement, le Protecteur de citoyen doit être indépendant et impartial, et exerce ses fonctions "sans



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

*crainte, faveur ou des préjugés. "*

- Deuxièmement, le Protecteur de citoyen doit être doué à enquêter sur «toute conduite dans les affaires d'Etat, ou dans l'administration publique dans n'importe quelle sphère de gouvernement"
- Troisièmement, le Protecteur du Public doit être «accessible à toutes personnes et communautés ».

7 L'article 182 (5).

8 L'article 181 (2) lire l'article 181 (1) (a).

9 L'article 182 (1) (a).

Le Protecteur de citoyen est donc conféré l'indépendance de profondeur, de larges pouvoirs et une obligation d'être accessible au public qu'il protège. Ce sont, à mon avis, les définitions caractéristiques qui permettent un ombudsman à renforcer la démocratie constitutionnelle.

### **Pensées finales à l'ouverture de cet atelier d'évaluation des besoins Conférence**

Vous allez bientôt être divisé en groupes de travail dans lequel vous aborder une variété de questions techniques qui ont émergé de l'évaluation des besoins. Heureusement, pontifiant sur les différences entre «classiques» et «hybride» Médiateurs, ou les subtilités des «principes IC-TAR 5" [Information, de coordination, de formation, de plaidoyer et de recherche], serait de loin à la portée de mon mandat à la prestation de ces remarques d'ouverture.

En guise de conclusion, et pour fournir ce que j'espère, sera la toile de fond aux discussions techniques, vous aurez plus tard, je tiens à nous ramener à l'endroit où nous avons commencé – pour rappeler que le médiateur est, avant toute chose, un protecteur du public saisi avec la tâche de renforcer la démocratie constitutionnelle en enquêtant et rapports sur les actions de l'État afin d'assurer la bonne gouvernance et la responsabilité. Comme vous êtes ici pour discuter, notamment, les médiateurs africains, il est important de reconnaître rôle que les médiateurs jouent, à travers l'Union africaine, dans la lutte contre la corruption et l'utilisation inefficace des ressources

publiques, et à protéger les intérêts des personnes qui pourraient autrement être sans voix.

10 L'article 182 (4).

J'ai partagé avec vous ce que je crois être deux des nécessaires caractéristiques d'un système dans lequel les médiateurs peuvent travailler efficacement à renforcer la démocratie constitutionnelle:

D'abord, une indépendance authentique couplé avec l'engagement politique et, deuxièmement, l'accessibilité et la reddition de comptes pour le public.

Vous m'avez livré en me permettant de partager ce que je considère être des caractéristiques précieuses de la République Sud Africaine. Le modèle protecteur. J'espère que cet atelier permettra toutes les personnes présentes l'occasion de partager les leçons apprises de leurs systèmes maison. La promotion de la bonne gouvernance et la surveillance du gouvernement efficace est dans l'intérêt commun de nous tous à travers l'Union Africaine, et il incombe à nous tous de soutenir l'institution de l'Ombudsman à travers l'Union.

Je vous souhaite du succès dans vos délibérations, et nous espérons que ces d'entre vous qui sont venus de loin auront peu de temps pour explorez la ville de Durban - ma ville natale. Je recommande fortement une visite à Shakaland, si vous avez du temps libre après les questions théoriques concernant l'élaboration du centre de recherche des médiateurs africains qui peut servir efficacement les besoins des médiateurs africains.

Merci de m'avoir prêté vos oreilles.

### **Réunion Exco**

La réunion du Comité exécutif s'est tenue à l'Université du Kwazulu- Natal les 14 et 15 Mars 2011.



La réunion a été suivie par six membres avec excuses noté de ceux qui ne pouvaient pas le faire.

EXCO a également lancé une invitation aux personnes informées sur le sujet et ajouterait la valeur au processus d'examen.

Le premier jour de la réunion a été consacré à l'examen l'AOMA Plan stratégique (2010 - 2015) et l'adoption d'un nouveau Plan stratégique (2011 - 2016).

La séance de planification stratégique a été facilitée par le Prof Ayeni, qui a une riche expérience de travail dans le domaine de l'institution du Médiateur.

La session a été une révélation pour les membres EXCO et à la suite de l'examen du Plan stratégique existant, un nouveau a été rédigé et une version finale est toujours attendue de l'animateur.

Le 15 Mars 2011, EXCO a tenu sa réunion correcte où les membres ont reçu le rapport du Président, Secrétaire exécutif et des représentants régionaux du l'Est, Ouest, Centrale, Afrique Australe et Océan Indien.

Malheureusement, la région du Nord n'a pas pu assister à la réunion en raison de l'évolution politique à travers cette région. Après le compte rendu de la dernière réunion EXCO tenue à Kampala, en Ouganda et les délibérations adoptées lieu sur les progrès réalisés dans la mise des résolutions déclaré y compris les préparations pour le lancement des CROA, depuis sa dernière réunion, un certain nombre de résolutions pour répondre à l'évolution actuelle et celle relative au renforcement de l'AOMA ont été adoptés.

#### **Les résolutions sont les suivantes:**

1.1.1 Le Plan stratégique 2011-2016 doit être élaboré en conformité avec les objectifs stratégiques et les valeurs qui ont été isolés pendant la planification stratégiques de la réunion du lundi le 14 Mars, 2011, le Plan stratégique doit être diffusé par le Secrétaire exécutif dans quelques semaines et doit être informé par, entre autres, les principes suivantes:

a. La communication entre le Secrétariat exécutif

et Association des Régions d'une part, et la coordination au sein des régions, d'autre part, doit être améliorée par des actions spécifiques qui doivent être clairement définies dans le Plan stratégique 2011-2016.

b. L'adhésion de l'Association doit être augmenté et élargi, conformément à un critère d'adhésion document qui sera rédigé et diffusé par le comité de la Cour constitutionnelle.

c. Le paiement des frais d'abonnement est accru à partir de cinq cents dollars américains sur un mobile l'échelle de mille dollars américains pour cinq mille dollars américains pour les pays tels que l'Afrique du Sud, avec effet à partir du 1er Janvier 2011. Tous les membres doivent payer tous les arriérés et les abonnements en cours du 31 mai, 2011.

d. Le Secrétaire exécutif travaille avec le facilitateur de la réunion de planification stratégique du 14 en Mars 2011, le professeur Ayeni dans la finalisation du Plan Stratégique.

1.1.2 Le Comité exécutif adopte les rapports présenté par le Président, le Secrétaire exécutif et les représentants régionaux.

1.1.3 Le Comité exécutif reçoit également avec satisfaction la conclusion réussie du processus d'accréditation au sein de l'Union africaine initiée par le président de l'AOMA et soutient le statut d'observateur au sein de la Commission de l'Union Africaine ainsi que le projet d'un accord de coopération qui sera signé entre AOMA et l'Union africaine.

1.1.4 Le Comité exécutif exprime ses profonds remerciements au Président de la République d'Afrique du Sud, SEM JG Zuma pour répondre au lancement de CROA et fournir son soutien, paroles de sagesse et d'engagement envers l'Association, s'efforcer de promouvoir la bonne gouvernance en Afrique.

1.1.5 Le Comité exécutif exprime également ses sincères remerciements au Protecteur de citoyen Afrique du Sud et tous les membres de son personnel, le ministre Sud Africain de la Justice et



ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIEATEURS AFRICAINS  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
ASSOCIAÇÃO DOS OMBUDSMAN E MEDIADORES AFRICANOS

de Développement constitutionnel, Département des Relations Internationales et de la Coopération d'Afrique du Sud, gouverneur du KwaZulu-Natal, Agence Allemande de Coopération (GIZ), maire exécutif d'eThekweni et l'Université du KwaZulu-Natal, notamment la faculté de droit, pour la réussite du lancement de Centre de Recherche pour l'Omdurman Africain.

- 1.1.6 Le Comité exécutif prend note des progrès réalisés dans le processus de dotation CROA et exhorte le Secrétaire exécutif de procéder à vitesse de terminer le processus de dotation et de le début des opérations CROA.
- 1.1.7 Le Comité exécutif note également le rapport sur le processus d'évaluation des besoins et demande instamment au Secrétaire exécutif de veiller à ce que les résultats de l'atelier d'évaluation des besoins du 16e et 17 Mars 2011 sont pris en compte dans les opérations et les plans des CROA.

- 1.1.8 Le Comité exécutif note avec une profonde tristesse la disparition prématurée du deuxième Vice Président Av Mbam Diatigui Diarra et dossiers sa sympathie au bureau du Médiateur de la République et le peuple du Mali. AOMA attend la nomination du nouveau médiateur de la République et le remplissage du vide de la position du deuxième vice-président est reporté jusqu'à la réunion du Comité exécutif suivant.
- 1.1.9 Le Secrétaire exécutif est autorisé à utiliser tous les moyens possibles pour récupérer l'argent de l'AOMA dans son compte de banque à Tripoli, en Libye, y compris l'utilisation des voies diplomatiques.
- 1.1.10 La prochaine réunion du Comité exécutif devrait avoir lieu avant la fin du mois d'août 2011 en Addis-Abeba, Ethiopie.
- 1.1.11 Le Comité exécutif réaffirme sa résolution de l'Assemblée général de tenir la prochaine la réunion de l'Assemblée au Mali, en Mars 2012.

## Conclusion

Alors que le lancement a été un succès retentissant qui profilées deux AOMA et CROA, beaucoup de travaux restent encore à être fait dans la quête visant à promouvoir la bonne gouvernance et le respect de la primauté du droit partout en Afrique. AOMA a besoin de doubler ses efforts pour encourager ces pays qui n'ont pas des bureaux d'ombudsman pour les établir et leur fournir autant de soutien que possible. Le lecteur d'acquérir la reconnaissance par AOMA par les gouvernements à travers le continent a aussi besoin d'être à l'escalade et l'association doit faire plus pour obtenir reconnaissance de la part des organismes continentaux comme l'Union Africaine et la Commission africaine des droits Humains.





**PUBLISHED BY ADV THULISILE MADONSELA  
EXECUTIVE SECRETARY  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION**

Private Bag X677 • Pretoria • 0001  
Telephone: +27 12 366 700 • Fax +27 12 362 8918  
[www.africanombudsman.org](http://www.africanombudsman.org)  
[www.aorc.ukzn.ac.za](http://www.aorc.ukzn.ac.za)

175 Lunnnon Street • Hillcrest Office Park • Hillcrest • Pretoria  
Republic of South Africa